



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 23 juillet 2020

N°47

Bruno Le Maire et Olivier Dussopt saluent l'adoption par le Parlement du 3^{ème} budget de crise

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, et Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des Comptes publics, saluent l'adoption par le Parlement du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020.

Depuis le début de la crise sanitaire, le gouvernement a agi vite et fort avec un seul objectif : sauver les entreprises et les emplois. Cette mobilisation a commencé depuis le 19 mars avec le premier projet de loi de finances rectificative. Elle a continué en avril avec un deuxième PLFR. Ce troisième budget voté vient renforcer les mesures déjà mises en place. Les dispositifs d'urgence sont prolongés et complétés par des plans de soutien sectoriels tout en préparant la transition écologique de ces entreprises. Ce texte apporte également des mesures de soutien aux jeunes, renforce les mesures destinées aux personnes les plus fragiles et accompagne les collectivités territoriales face à la crise.

1. Mise en place des plans de soutien aux secteurs les plus touchés par la crise et prolongation des dispositifs d'urgence pour les entreprises

Le gouvernement et ses opérateurs mobilisent près de **45 milliards pour relancer les secteurs** les plus touchés par la crise.

- 18 milliards d'euros sont consacrés aux entreprises du secteur du tourisme,
- 8 milliards d'euros au soutien du secteur automobile,
- 15 milliards d'euros pour le secteur aéronautique,
- 1,3 milliards d'euros en faveur du secteur culturel,
- Le plan en faveur du secteur des startups et entreprises technologiques s'élève à 1,2 milliard d'euros dont 700 millions d'euros issus de fonds publics
- 490 millions d'euros pour le verdissement de l'industrie et pour accompagner des relocalisations industrielles.

Les dispositifs d'urgence en faveur des salariés et des entreprises sont prolongés et leurs moyens sont renforcés. Au total, ce sont :

- près de 31 milliards d'euros pour l'activité partielle,
- 8,4 milliards d'euros pour apporter aux très petites entreprises (TPE) un soutien exceptionnel à travers le fonds de solidarité,
- 3,9 milliards d'euros de mesures d'annulation de charges, notamment destinées aux entreprises des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la culture et de l'événementiel.

2. Mesures de soutien aux jeunes et renforcement des mesures destinées aux plus fragiles

- Plus d'un milliard d'euros aideront à financer un dispositif de soutien à l'embauche des jeunes,
- 1,14 milliard d'euros seront alloués au financement de primes à l'embauche de contrats d'apprentissage (400 millions d'euros) ou de contrats de professionnalisation (744 millions d'euros),
- **50 millions d'euros seront notamment mobilisés pour le financement du repas à 1 euro pour les étudiants boursiers,**
- 283 millions d'euros sont engagés pour mettre en œuvre le programme « vacances apprenantes » qui permettra d'accueillir des élèves durant les vacances d'été dans les écoles, les centres de loisirs, les colonies et des sorties culturelles,
- 86,5 millions d'euros sont prévus pour les quartiers politiques de la ville,
- 200 millions d'euros supplémentaires sont notamment consacrés à l'hébergement d'urgence ainsi qu'à l'achat de produits de première nécessité,
- L'enveloppe dédiée aux luttes contre les violences faites aux femmes est fixé à 7 millions d'euros dont 4 millions supplémentaires pour soutenir les associations, l'accompagnement psychologiques, les soutiens d'hébergement et la prise en charge des auteurs de violences.

3. Accompagnement des collectivités territoriales face à la crise

Le budget rectificatif met aussi en place des mesures d'une ampleur exceptionnelle et inédite pour accompagner les collectivités territoriales et soutenir leur reprise d'activité. **C'est une enveloppe de près de 4,5 milliards d'euros qui est mobilisée pour leur venir en aide :**

- Près de 2,7 milliards d'euros d'avances seront déployées pour les collectivités qui connaissent des pertes de recettes de droit de mutation à titre onéreux (DMTO),
- 750 millions d'euros sont ainsi prévus pour compenser les pertes de recettes fiscales et domaniales des communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en difficulté,
- **Un milliard d'euros sera engagé pour alimenter la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) afin de financer un dispositif majeur de relance de l'investissement local et de soutien aux acteurs économiques.** Ce dispositif a pour but de renforcer les protections sanitaires, la transition écologique et la rénovation du patrimoine public.

Cabinet de Bruno Le Maire
01 53 18 41 13
presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

139, rue de Bercy
75012 Paris

Cabinet d'Olivier Dussopt
01 53 18 45 75
chefcab.semaccp@cabinets.finances.gouv.fr

139, rue de Bercy
75012 Paris